Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12041
29 septembre 2009

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008-2009

Avis de commission[1]
Commission des migrations, des réfugiés et de la population
Rapporteur: M. Pedro AGRAMUNT, Espagne, Groupe du Parti populaire européen

A. Conclusions de la commission

1. La commission des migrations, des réfugiés et de la population se félicite du rapport de M^{me} Lilliehöök (Suède, PPE/DC), qui vient à point nommé décrire les défis que pose le ralentissement économique mondial et présente, dans les grandes lignes, les propositions de l'OCDE pour gérer la crise actuelle. Elle apprécie la nouvelle approche globale adoptée par la commission des questions économiques et du développement, qui a invité d'autres commissions compétentes à concourir à l'élaboration du projet de résolution dès la phase préliminaire.

2. La commission salue le rôle majeur que joue l'OCDE sur la scène internationale en aidant les gouvernements à minimiser les retombées de la crise économique mondiale et à poser les fondations d'une économie forte pour les générations futures. La commission rend tout particulièrement hommage au travail effectué par l'OCDE dans sa recherche de politiques de migration et d'intégration réactives, justes et efficaces, qui soient adaptées à la situation actuelle et à venir. Elle se félicite également de la récente publication intitulée "Perspectives des migrations internationales 2009", qui propose une feuille de route pour gérer les migrations des travailleurs ce qui passe par un meilleur recensement des besoins du marché du travail et un contrôle des flux migratoires, pour réduire les migrations irrégulières et les emplois illégaux (ou les réorienter vers des filières légales), et pour mettre en place de meilleures stratégies d'intégration pour les migrants et leurs enfants.

3. La commission partage les inquiétudes de l'OCDE concernant les conséquences négatives de la rapide détérioration du marché du travail pour les migrants et leurs familles dans le monde. De nombreux Etats membres de l'OCDE et du Conseil de l'Europe qui ont connu une immigration record dans les années qui ont précédé la crise sont aujourd'hui parmi les pays les plus durement touchés. Au Royaume-Uni et en Irlande, par exemple, la migration en provenance des nouveaux pays membres de l'Union européenne a chuté de plus de 50 % cette année.

4. Malgré les débats sur l'ampleur, la gravité et les effets de la crise économique actuelle, tout porte à croire que les migrants et ceux qui comptent sur les transferts de fonds sont parmi les premiers touchés par la crise. Au vu du taux de chômage qui augmente partout, les employeurs rechignent de plus en plus à embaucher des immigrés et sont de plus en plus enclins à les licencier. En conséquence, le taux de chômage des migrants a connu une hausse plus forte que celui des travailleurs nationaux. Selon les dernières projections de l'OCDE (juin 2009), le taux de chômage de la zone OCDE pourrait atteindre 10% d'ici la fin 2010, ce qui représente plus de 57 millions de chômeurs, parmi lesquels beaucoup de migrants. Aujourd'hui, plus d'un quart de la main d'œuvre migrante d'Espagne est déjà sans emploi (27,1% au premier trimestre

1. Voir Doc. 11985 prov. déposé par la commission des questions économiques et du développement.

2009), contre 15,2% pour les nationaux. Quoique la crise semble avoir atteint son paroxysme en termes d'échange de titres et de croissance économique, selon l'OCDE, la hausse du chômage va encore se poursuivre pendant un an.

5. Les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables, en raison de leur forte surreprésentation dans maints secteurs très durement touchés, comme les services, la construction, les industries à faible valeur ajoutée, l'agro-alimentaire, les loisirs et la restauration. Les emplois proposés aux nouveaux venus sont souvent moins sûrs et peu qualifiés; ce sont aussi les premiers à disparaître en période de ralentissement économique. En outre, dans la quasi-totalité des pays, il est difficile d'assurer une protection par le biais du contrat de travail, car les migrants sont souvent employés en contrat temporaire, ce qui permet à l'employeur de ne les appeler que lorsqu'il a besoin d'eux.

6. Les migrations étant de plus en plus un phénomène féminin, les femmes migrantes sont particulièrement touchées par la crise économique. Elles sont plus lourdement pénalisées du fait de leur double marginalisation, à la fois sexuelle et économique. Elles sont par conséquent beaucoup plus exposées à l'exploitation que leurs homologues masculins: elles perdent leur emploi avant eux ou, lorsqu'elles le conservent, voient leurs salaires réduits ou différés, connaissent une situation précaire ou se voient refuser des prestations. Cette situation peut avoir plusieurs conséquences négatives. En particulier, la récession économique peut contraindre un plus grand nombre de femmes à tenter leur chance à l'étranger ou, le cas échéant, les obliger à rester dans un pays étranger, sans pouvoir rentrer chez elles ni transférer à leurs familles restées dans leur pays d'origine l'aide financière dont celles-ci auraient fortement besoin. Il est donc plus que jamais nécessaire que les femmes migrantes aient la possibilité de participer à la reprise économique nationale.

7. La baisse des revenus dans les pays européens inquiète la commission, car elle pourrait engendrer diverses activités économiques souterraines, lesquelles offrent davantage d'opportunités aux migrants clandestins. En outre, les migrants dont les permis de travail ne sont pas renouvelés suite à la perte de leur emploi, mais qui décident de rester à l'étranger se retrouvent dans une situation toujours plus précaire: les opportunités d'emplois légaux se font plus rares et la stigmatisation plus forte – ce qui peut déboucher sur des mauvais traitements, la discrimination et la xénophobie.

8. Ces tendances récentes ont conduit beaucoup d'Etats membres de l'OCDE et du Conseil de l'Europe à prendre des mesures plus restrictives en matière de politique migratoire. Plusieurs pays réduisent actuellement l'accès à leurs programmes de migration par le travail et mettent en place des politiques qui promeuvent le retour des chômeurs migrants dans leur pays d'origine en leur offrant de l'argent. La commission constate que par le passé de telles mesures ont révélé leurs limites, voire leurs défauts. Il est important de garder les marchés du travail ouverts aux migrants pour favoriser une reprise économique plus rapide.

9. La commission souscrit aux conclusions du premier forum politique à haut niveau de l'OCDE sur les migrations tenu les 29 et 30 juin 2009 et tient à souligner les trois aspects suivants: la nécessité de politiques de gestion des migrations des travailleurs sur le long terme, l'importance de favoriser le développement des pays d'origine et l'amélioration de l'efficacité des politiques d'intégration.

10. La commission partage la conviction que la crise économique actuelle ne modifiera pas les facteurs d'attraction et de retenue ("push and pull") qui régissent les flux migratoires, et que la migration demeurera une composante essentielle de l'économie au cours du XXIème siècle. En ce qui concerne le marché du travail, la plupart des pays de l'OCDE et du Conseil de l'Europe affichent des besoins à long-terme, liés au vieillissement de la population, aux évolutions technologiques et à l'intégration de l'économie mondiale. Quoiqu'elle soit actuellement d'une ampleur majeure, la crise économique finira par passer, et il faudra surmonter les défis antérieurs. Il est donc capital qu'au lieu de réagir de manière disproportionnée, les Etats membres conçoivent des politiques migratoires qui adoptent une approche équilibrée et à long terme.

11. Les importantes pertes d'emplois parmi la population migrante continuent d'inquiéter la commission, car elles risquent d'avoir un impact négatif sur les transferts de fonds vers les pays d'origine. D'après les estimations de la Banque mondiale, les transferts de fonds vont chuter de 5 à 8% en 2009, dans le monde entier. Les pays dont la population compte habituellement sur ces transferts de fonds pour vivre seront affectés par la baisse des échanges mondiaux, des investissements directs à l'étranger et l'éventuel déclin de l'aide au développement. Cela se traduira par une augmentation des privations dans ces pays et la lutte contre la pauvreté s'en trouvera sérieusement menacée. Nombre de ces pays ne disposent pas de politiques qui facilitent la réintégration des migrants, ni de ressources suffisantes pour améliorer l'éducation, les systèmes de transports ou la sécurité sociale pour les migrants qui retournent chez eux. Il est donc capital pour l'ensemble de la population mondiale de veiller à ce que les bénéfices de la migration soient partagés

entre les pays d'origine et d'accueil. Ces derniers devraient en outre mettre en place des politiques pour contrer la fuite des cerveaux et pour faciliter le maintien des droits sociaux à l'étranger, réduisant ainsi les obstacles à la migration retour. Il est également nécessaire de faire baisser les coûts liés aux transferts de fonds.

12. Enfin, la commission partage les inquiétudes de l'OCDE concernant l'image toujours négative que donnent les médias publics des migrants et du phénomène migratoire dans les pays d'accueil. Les dirigeants politiques ou de la société civile devraient offrir une vision claire des bénéfices liés à la migration et favoriser des politiques antidiscriminatoires et d'intégration. La commission reste convaincue que la mise en place d'un dialogue réaliste et responsable sur les bénéfices et les coûts de la migration est dans l'intérêt à long terme des Etats comme des migrants. Il est par conséquent essentiel de prévenir l'hostilité à l'égard des migrants et du phénomène migratoire et de prendre des mesures concrètes en vue de lutter contre la marginalisation des migrants.

B. Proposition d'amendement au projet de résolution provisoire

Tout en soulignant son soutien au projet de résolution déposé par la Commission des questions économiques et du développement, la Commission des migrations, des réfugiés et de la population propose d'ajouter les paragraphes suivants au projet de résolution provisoire:

> *«1. L'Assemblée élargie salue le travail accompli par l'OCDE dans sa quête de politiques de migration et d'intégration réactives, justes et efficaces, qui soient adaptées à la situation actuelle et à venir. Elle encourage l'OCDE à inviter ses membres à continuer d'élaborer, nonobstant la situation actuelle, des politiques de gestion des migrations efficaces, cohérentes et à long terme, dans le but de maximiser les bénéfices liés au phénomène migratoire. Il faut garder ouvertes les filières de migration légale et ce afin de répondre à la demande constante de travailleurs migrants et de prévenir ainsi les migrations illégales et la traite des êtres humains.*
>
> *2. L'Assemblée élargie demeure particulièrement préoccupée par la protection des droits des migrants et l'égalité de traitement en période de ralentissement économique; elle lance un appel à l'OCDE pour qu'elle obtienne de ses pays membres la garantie d'une part d'une protection suffisante et effective des migrants en termes de droits de l'homme, de conditions de vie et de travail, en cas de perte d'emploi, et d'autre part, d'une protection appropriée contre toute forme de discrimination et de xénophobie.*
>
> *3. L'Assemblée élargie presse les gouvernements des pays de l'OCDE de renforcer leur coopération avec les pays en développement, notamment en soutenant des mesures qui facilitent les transferts de fonds par des allègement fiscaux concernant les fonds en question et ceux placés sur des comptes d'épargne spéciaux visant à encourager les projets de développement; en réduisant les obstacles aux migrations retour par l'amélioration de l'aide, une meilleure protection des droits sociaux et la transformation du potentiel de ces migrants en "retour des cerveaux"; et en s'opposant à la "fuite des cerveaux" par des politiques de recrutement responsables.*
>
> *4. L'Assemblée élargie s'inquiète de l'hostilité croissante de l'opinion publique à l'égard du phénomène migratoire et des migrants. Elle encourage donc l'OCDE à unir ses efforts et à soutenir des projets de sensibilisation à la précieuse contribution -économique et sociale- des migrants, en particulier via les médias publics. En outre, elle invite l'OCDE à travailler avec des groupes issus de la société civile, notamment les associations de diasporas, en vue d'empêcher la stigmatisation des travailleurs migrants.»*

* * *

Commission chargée du rapport: Commission des questions économiques et du développement

Commission saisie pour avis: Commission des migrations, des réfugiés et de la population

Renvoi en commission: Mandat de la commission chargée du rapport

Avis approuvé par la commission le 28 septembre 2009

Secrétariat de la commission: M. Neville, M^{me} Odrats, M. Ekström